

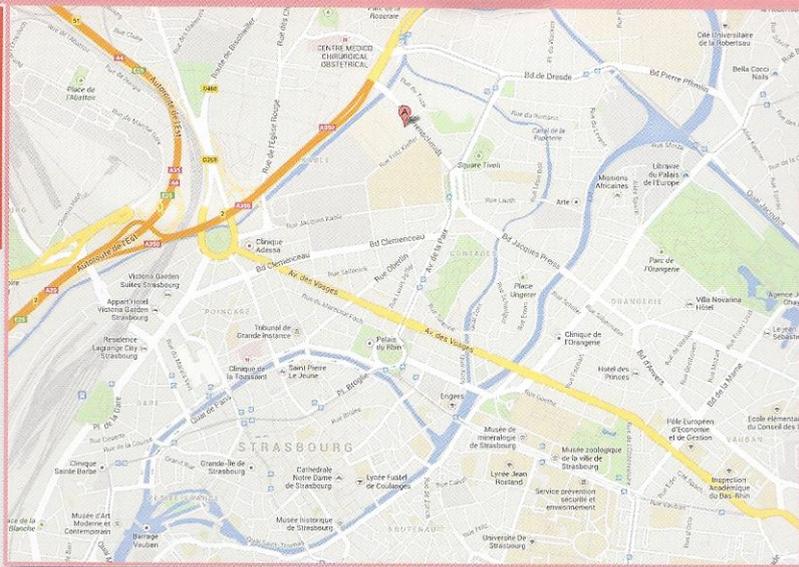
POUR LA REGION ALSACE

HILTON STRASBOURG

1, avenue Herrenschimdt
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 37 10 10

Nous vous y attendons dès 8h30

Formateur : Dr Gérard MOREL



Vous effectuerez **directement le règlement** de l'inscription du montant de **235 € à l'UNAFOC**.

Une prise en charge peut être obtenue :

// pour les **PRATICIENS**, auprès du FIF-PL. **Formulaire à télécharger sur www.unafoc.fr**

// pour le **PERSONNEL**, auprès d'ACTALIANS (ex OPCA-PL). **Formulaire à télécharger sur www.opcapl.com**

Dans les 2 cas les formulaires, accompagnés de leurs pièces justificatives, sont à renvoyer à l'organisme **AVANT la date de la formation**. (Pour information, le bulletin d'inscription UNAFOC fait office de devis).

Votre dossier doit contenir :

// le bulletin d'inscription rempli + 1 chèque de 235 € par personne (chèque établi à l'ordre de l'UNAFOC).

Vous devez l'envoyer à : **UNAFOC - 54 rue Ampère - 75017 Paris**

BULLETIN D'INSCRIPTION - STRASBOURG 27 MARS 2014

Nom : Prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

N° RPPS* :

N° ADELI :

Praticien libéral

Praticien salarié

Équipe dentaire

*voir sur carte de l'Ordre



Tous les détails sur **www.unafoc.fr**

UNAFOC - 54, rue Ampère 75017 Paris
info@unafoc.fr - contact@unafoc.fr

CCAM : 1^{ER} JUIN 2014

SEREZ-VOUS PRÊT ?



Chères Consœurs,
Chers Confrères,

**Le 1^{er} juin 2014, la NGAP* c'est fini !
La CCAM** entrera en vigueur
pour les chirurgiens-dentistes**

Ce changement de nomenclature implique une modification de facturation des actes. Il appartient donc à chacun de s'approprier ce nouveau référentiel.

L'UNAFOC vous propose une journée de formation animée par des confrères ayant une réelle expertise de la CCAM.

PROGRAMME

9h00 / 17h30

Présentation de la CCAM

Historique, réglementation,
Définition de l'acte et de ses propriétés,
Règles de gestion.

Applications pratiques

Facturation avec l'Assurance maladie obligatoire,
Incidence sur le devis,
Codage des actes CMU-C,
Simulations, exemples quotidiens...

12h30 / 14h00 Pause déjeuner

INSCRIPTION

ATTENTION : nombre de places limité



Directement à l'UNAFOC en utilisant le bulletin ci-dessous que vous nous adresserez complété, **accompagné d'un chèque de 235 €.**

Une prise en charge peut être obtenue :

// pour les **PRATICIENS**, auprès du FIF-PL. Formulaire à télécharger sur www.unafoc.fr

// pour le **PERSONNEL**, auprès d'ACTALIANS (ex OPCA-PL). Formulaire à télécharger sur www.opcapl.com

Confraternellement
Le Président de l'UNAFOC

*Nomenclature Générale des Actes Professionnels

**Classification Commune des Actes Médicaux (Ne concerne pas les actes ODF)

Tous les détails sur www.unafoc.fr

